



COMMUNE DE ROQUESTERON  
COMPTE RENDU DE SEANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 20 DECEMBRE 2019 - 14Heures  
SALLE D'HONNEUR DE LA MAIRIE

A 14 heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle d'honneur de la Mairie sous la présidence de Danielle CHABAUD, Maire.

**Présents** : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BOUTRIK Jennifer, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick.

**Pouvoirs** : Mme GODART Annick à Mme ROUANET Nina, M. GIAUFFRET Didier à M. MARCILLON Marcel, M. KEFEU Gilbert à Mme CHABAUD Danielle.

**Absents** : Mmes AELTERMAN Nadia, BRAO Florence, MM. BELLON Jacques, CARDONNE Gil.

**2 Questions à l'ordre du jour**

- 16/ Occupation du domaine public : Fixation de la redevance pour 2020, un Air de Campagne  
19/ Proposition vente d'une parcelle privée cadastrée B0032 – surface 1590 m<sup>2</sup> - sise quartier Chabauda.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance, Mme VAUCHEZ BONNET Danielle est élue à l'unanimité des présents et des représentés.

**16/ Occupation du domaine public : Fixation de la redevance pour 2020, un Air de Campagne**  
Madame le Maire informe que le quorum n'a pas été atteint en séance du Samedi 14 Décembre 2019 pour le traitement de la question n°16 : Fixation de la redevance pour 2020 : « Un Air de Campagne ».  
En effet, présence effective de 08 élus (quorum atteint) – Lors du vote, Monsieur ARGENTI Alexis (Conseiller Municipal) étant appelée à quitter la salle des délibérations, il restait alors 7 élus : quorum non atteint.

***Le conseil régulièrement convoqué par courrier du Lundi 16 Décembre 2019 est donc réuni en présente séance. Le quorum n'est plus obligatoire.***

Madame le Maire rappelle la délibération n° 1142018 prise en séance du 05 Octobre 2018 portant sur l'occupation du domaine public/Tarifification des services publics locaux et l'autorisation donnée, suivant arrêté n°02/2019, notamment à la SARL « Un Air de Campagne » sis 4 Boulevard Salvago à Roquestéron, représentée par Madame HULIN Isabelle et Monsieur Alexis ARGENTI, pour une durée de UN AN à compter du 1 Janvier 2019, à titre précaire et révocable.

Dans le cas où Madame HULIN Isabelle et Monsieur ARGENTI Alexis, représentant la SARL « Un Air de Campagne » souhaiteraient renouveler leur demande d'occupation du domaine public pour 2020, la délibération citée ci-dessus précisait la tarification annuelle 2019 pour une occupation du domaine public/*nature de l'occupation : Etalages* soit 1€ le m<sup>2</sup>/mois x12 mois (montant annuel 144,00€).